

## Territoire de l'ancienne Région Aquitaine

### Annexe n° 1

Fixation des tarifs de restauration et d'hébergement pour 2017

**Les modalités présentées ci-dessous s'appliquent à tous les établissements publics locaux d'enseignement et établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole situés sur le territoire de l'ancienne Région Aquitaine.**

Les tarifs annuels de demi-pension et d'internat de l'année 2017, fixés par la Région, constituent **un abonnement** qui est dû quel que soit le nombre de jours de fonctionnement du service dans l'établissement.

#### **I. Tarifs de la demi-pension**

Afin de faciliter l'accès à la restauration des élèves, la Région reconduit le principe de **deux abonnements** et de la proposition systématique **du ticket repas** dans tous les établissements aux tarifs suivants :

- |                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| • Abonnement annuel <b>5 jours</b> | 505,80 € |
| Abonnement annuel EREA 5 jours     | 392,00 € |
| • Abonnement annuel <b>4 jours</b> | 432,00 € |
| Abonnement annuel EREA 4 jours     | 334,80 € |

**Dans l'intérêt des familles, la Région préconise une modulation de l'abonnement 4 jours en fonction de l'emploi du temps de l'élève.**

- |                      |        |
|----------------------|--------|
| • Ticket repas élève | 3,80 € |
|----------------------|--------|

#### **Ces abonnements :**

- s'appliquent à tous les établissements. Pour les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) un abonnement particulier a été mis en place eu égard à leur spécificité ;
- concernent tous les lycéens, les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles ainsi que les élèves de BTS ;
- ne bénéficient **d'aucune proratisation** ;

*La mise en place de tout autre abonnement devra être systématiquement motivée et soumise à l'accord préalable de la Région.*

## **II. Tarif de la pension**

Pour ses élèves, la Région retient les abonnements 4 et 5 nuitées comprenant la nuit, le petit-déjeuner et les repas de la journée.

- Abonnement annuel **144 nuitées** 1 340,64 €  
Abonnement annuel EREA 144 nuitées 1 039,00 €
- Abonnement annuel **180 nuitées** (5 nuits et 9 repas) 1 448,19 €  
Abonnement annuel 180 nuitées (5 nuits et 11 repas) 1 650,51 €

*La mise en place de tout autre abonnement devra être systématiquement motivée et soumise à l'accord préalable de la Région.*

- Nuitée pour un volontaire du Service Civique 5.79 €

## **III. Tarif internes externés**

Pour les élèves inscrits en tant qu'internes externés, le prix des prestations correspond à 70 % de l'abonnement internat **soit 938,45 € par an**.

## **IV. Tarif général pour tous les commensaux**

Chaque établissement appliquera la grille de tarifs suivants pour un repas et par catégorie de commensaux :

| <b>Catégories de commensaux</b>  |        |
|--|--------|
| <b>Tarif 1</b><br>Personnels Etat et Région titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie C (contrats aidés, assistants d'éducation, assistants linguistiques, apprentis, emplois d'avenir, volontaires du Service Civique) affectés à l'établissement | 2,81 € |
| <b>Tarif 2</b><br>Personnels Etat et Région titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie A ou B affectés à l'établissement dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 465   | 4,55 € |
| <b>Tarif 3</b><br>Personnels Etat et Région titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie A ou B affectés à l'établissement dont l'indice majoré est supérieur à 465   | 5,31 € |
| <b>Tarif 4</b><br>○ Apprentis des CFA fréquentant un EPLE ou un EPLEFPA  | 2,81 € |
| <b>Tarif 5</b><br>○ Jeunes de moins de 21 ans en contrat de professionnalisation préparant un diplôme jusqu'au niveau baccalauréat inclus<br>○ Stagiaires de la formation continue   | 4,35 € |
| Hôtes de passage   | 8,24 € |
| Petit-déjeuner (quel que soit le bénéficiaire)   | 1,55 € |